

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION**

Communes de BREGY

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise du 13 juin 2022, il est prescrit une enquête publique du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} août 2022 présentée par la SCEA de l'Ouchette, relative à l'aménagement de la création d'un forage d'irrigation sur la commune de Brégy.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie, Place du Docteur-Gilbert 60 440 Brégy.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Philippe RALUY, assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

– en mairie de Brégy le:

- vendredi 1^{er} juillet 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- samedi 23 juillet 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- lundi 1^{er} août 2022 de 14h00 à 17h00.

Dès l'affichage de l'avis et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable:

- sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Autorisations-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/Prelevement-en-eau>);
- sur le site internet de la commune de Brégy : www.mairiedebregy.fr, rubrique « Actualité »
- sur support papier à l'heure d'ouverture de la mairie de Brégy.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Brégy ;
- par courrier adressé à la mairie de Brégy à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par courrier électronique adressé à : mairie.de.bregy@orange.fr

Pour la préfète et par subdélégation,
la responsable de la Cellule Police de
l'Eau,



Fabienne PUNZANO